

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 280

5 février 2013

### SOMMAIRE

1 Vision S.à r.l. ....	13395	Nordest Investments & Opportunities (Luxembourg) S.à r.l. ....	13421
Alarm Concept S.A. ....	13395	ONEX Carestream Health Holdings II Limited S.à r.l. ....	13432
Banque LBLux S.A. ....	13422	Opportunity Fund III Property VI S.à r.l. ....	13420
BlueOrchard Local Currency Fund ....	13400	Optimum Lux S. à .rl. ....	13432
Boltwin S.à r.l. ....	13400	Oxley Properties S.A. ....	13432
CAL Courtage S.A. ....	13418	Pan European Finance II S.à r.l. ....	13430
CalEast Holdings 3 S.à r.l. ....	13419	Panker Invest S.à r.l. ....	13430
Campimol S.A. ....	13394	Pappel Investment Fund - FIS ....	13430
Carcare S.A. ....	13419	PEF CEI Holdco S.à r.l. ....	13433
CC Holdco (Luxembourg) S.à r.l. ....	13420	PEF Eta Investment S.à r.l. ....	13433
CEREP Thames S.à r.l. ....	13402	Perspectiva Lux S.à r.l. ....	13431
Clausen 2 S.à r.l. ....	13419	Pirelli Finance (Luxembourg) S.A. ....	13434
Conference S.A.-SPF ....	13435	QP ES Group S.A. ....	13435
Corporate Counselling Services, S.à r.l. ..	13430	Real Estate Madeleine S.A. ....	13434
Creative & Logic Investment S.A. ....	13429	Rech International S.A. ....	13435
Crinkle Technologies ....	13418	Reinert Johny S.à r.l. ....	13434
CTP Group Finance S.A. ....	13429	ROLLINGER Toiture ....	13434
Da Cruz Pastificio S.A. ....	13430	Sebino Properties S.à r.l. ....	13398
Donzelle S.A. ....	13398	Silver II GP S.à r.l. ....	13411
Fiducial Real Estate Holding ....	13398	Valinvest S.à r.l. ....	13402
Garage Reinert S.à r.l. ....	13434	Verimmo S.A. ....	13440
Losena S.A. SPF ....	13400	Versailles International S.à r.l. ....	13402
NBIM Otto W3 S.à r.l. ....	13433	West African Trading Company S.A. ....	13394
Neo Galileo S.à r.l. ....	13433	WH Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	13440
New Ice S.A. ....	13431	World Cosmetics S.A. ....	13394
New Ice S.A. ....	13420	World Express S.A. ....	13394
New Ice S.A. ....	13421	Zimmer & Vitali s.à r.l. ....	13395
Newportland S.A. ....	13432		
Newportland S.A. ....	13429		
Newportland S.A. ....	13421		
Newportland S.A. ....	13431		
Newteam Ingénieurs-Conseils en Génie Civil Sàrl ....	13432		

**World Cosmetics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.133.

Le bilan au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001408/10.

(130000413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**World Express S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 45.621.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 2 janvier 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012;
- L'adresse professionnelle de Monsieur Alberto Morandini, Monsieur Geoffrey Henry et Madame Valérie Emond ont été transférés du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012;
- Monsieur Alberto Morandini est nommé président du conseil d'administration avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001409/17.

(130000110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**West African Trading Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.655.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65642 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013001401/10.

(130000388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Campimol S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 3.571.

*Extrait des résolutions prises par les administrateurs restants avec effet au 22 octobre 2012*

Mademoiselle Karoline WILLOT, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 11 janvier 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été cooptée comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Koenraad VAN DER HAEGEN, administrateur, dont elle achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire 2017.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 3.1.2013.

Pour extrait sincère et conforme

CAMPIMOL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013001594/17.

(130001179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**1 Vision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5555 Remich, 16, place du Marché.  
R.C.S. Luxembourg B 157.184.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2013001417/14.

(120226872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Zimmer & Vitali s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3222 Bettembourg, 71, route de Dudelange.  
R.C.S. Luxembourg B 148.493.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2012.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2013001416/14.

(130000167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Alarm Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 45, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 117.978.

L'an deux mil douze, le seize novembre

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALARM CONCEPT S.A., avec siège social à L-9980 Wilwerdange, 26, rue Principale, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Martine DECKER, de résidence à Hesperange, en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1836 du 30 septembre 2006, ayant des statuts non modifiés à ce jour

Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 117.978.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Louis, demeurant à B-4500 Huy, 50B, rue du Long Thier, faisant également fonction de scrutateur,

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant professionnellement à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

1. Le transfert du siège social de Wilwerdange à L-9990 Weiswampach, 45, Duarrefstrooss
2. La démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et décharge
3. La modification des statuts pour permettre à la société d'être gérée par un administrateur unique
4. La nomination d'un administrateur unique et d'un nouveau commissaire aux comptes

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée. Resteront pareillement annexées aux

présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Wilwerdange à L-9990 Weiswampach, 45, Duarrefstrooss, et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (alinéa premier).** Le siège social est établi dans la commune de Weiswampach.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission des tous les administrateurs et du commissaire aux comptes, et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'adapter les statuts pour lui permettre d'être gérée par un administrateur unique, et remplace en conséquence les articles 6, 7, 8, 9, 10, 13 et 14 comme suit:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 7.** L'administrateur unique ou le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante..

**Art. 9.** Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 10.** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président du conseil ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée nomme un administrateur unique en la personne de Monsieur John REARDON, né à Wemmel (B), le 14 novembre 1955, demeurant à B-1410 Waterloo, 39, chaussée de Louvain, ici représenté par Monsieur Jean-Luc LOUIS, demeurant à B-4500 Huy, 50 B rue du Long thier

En vertu d'une procuration sous seing privé dressée le 14 novembre 2012

Laquelle procuration après avoir été signée NE VARIETUR par les comparants et le notaire soussigné, restera ci-annexée.

L'assemblée nomme également un nouveau commissaire aux comptes, la société anonyme OPTIMAL CONSULT SA, inscrite au registre de commerce sous le numéro B109.314, dont le siège social est à L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett,

Les mandats de l'administrateur-unique et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale de l'an 2018.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.00 heures.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 830.-€.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Louis, Bertrand, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 22 novembre 2012. Relation: WIL/2012/741. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à l'acquéreuse pour servir à des fins de transcription.

Wiltz, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012168590/134.

(120223113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

**Sebino Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 70.000,00.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 137.311.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE QUATORZE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire, de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

- SRE ONE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 143056,

ici représentée par Monsieur Alessandro CUSUMANO, employé privé, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 14 décembre 2012.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de «SEBINO PROPERTIES S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 137311, constituée en date du 15 février 2008 suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 966 du 18 avril 2008.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 31 juillet 2009 suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1956 du 07 octobre 2009.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Résolution unique*

L'associée unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 11 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 11. Premier paragraphe.** «La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés pourra, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais.*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, est estimé approximativement à EUR 1.000.- .

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu au mandataire de la comparante, cette dernière, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. CUSUMANO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2012. Relation: RED/2012/1759. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 décembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012168346/45.

(120221992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

**Fiducial Real Estate Holding, Société Anonyme,  
(anc. Donzelle S.A.).**

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 169.613.

L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

la société «Fiducial Financière de Luxembourg S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

ici valablement représentée par deux administrateurs, à savoir Madame Marie-Josèphe Latouche, dirigeante de sociétés, avec adresse au 3, Chemin de Braizieux, F-69450 St Cyr au Mont d'Or, France et Madame Elisabeth Latouche, dirigeante de sociétés, avec adresse au 3, Chemin de Braizieux, F-69450 St Cyr au Mont d'Or, France.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'actionnaire unique de «DONZELLE S.A.» (ci-après la "Société"), une société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169613, ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1821 du 19 juillet 2012.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Fiducial Real Estate Holding».

En conséquence, le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup> . (Premier alinéa).** «Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «Fiducial Real Estate Holding».»

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le premier octobre et se termine le trente septembre de l'année suivante.

En conséquence, l'article 7 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 7.** «L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de l'année suivante.»

L'exercice social en cours se terminera le 30 septembre 2013.

#### *Troisième résolution*

L'actionnaire décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le dernier jeudi du mois de février à 14.00 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 8 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 8. (Premier alinéa).** «L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jeudi du mois de février à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra exceptionnellement le 29 novembre 2013.

#### *Quatrième résolution*

L'actionnaire décide d'accepter la démission des trois administrateurs actuellement en fonction et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'actionnaire décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la Société pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui se tiendra en 2018, les personnes suivantes:

- Monsieur Christian Latouche, né le 18 juillet 1940 à Bordeaux, demeurant au 3, Chemin de Braizieux, F-69450 St Cyr au Mont d'Or, France;

- Madame Marie-Josèphe Latouche, née le 19 mai 1945 à Parmilieu (France) demeurant au 3, Chemin de Braizieux, F-69450 St Cyr au Mont d'Or, France;

- Madame Elisabeth Latouche, née le 26 juin 1972 à Lyon, demeurant au 3, Chemin de Braizieux, F-69450 St Cyr au Mont d'Or, France.

Monsieur Christian Latouche, est nommé Président du Conseil d'Administration.

#### *Cinquième résolution*

L'actionnaire décide de transférer avec effet immédiat le siège social au 1-7 rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les mandataires de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.J. LATOUCHE, E. LATOUCHE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15988. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012170596/63.

(120225621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

**BlueOrchard Local Currency Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 164.361.

L'assemblée générale ordinaire tenue le 31 décembre 2012 a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, anciennement PricewaterhouseCoopers S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Alex Brumat

Référence de publication: 2013001547/15.

(130001040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Boltwin S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 149.487.

EXTRAIT

Il convient de noter que:

- Wim Rits a présenté sa démission en tant que gérant avec effet au 31 décembre 2012.
- Johanna Van Oort a présenté sa démission en tant que gérante avec effet au 23 février 2011.
- Bartosz Szlapka a présenté sa démission en tant que gérant avec effet au 31 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013001549/14.

(130001163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Losena S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.766.

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme " LOSENA S.A. SPF" constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 avril 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1611 du 19 juillet 2011,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 160.766

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 novembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2908 du 29 novembre 2011.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Nicolas HAMEL, avocat, demeurant professionnellement, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

Le Président nomme comme Secrétaire Madame Myriam THOMMES, employée privée, demeurant professionnellement, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

L'assemblée choisit comme Scrutatrice Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Nomination d'un commissaire vérificateur;
4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme la société anonyme «FIDALPHA S.A.», ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume (RCS Luxembourg n° B 114.321), aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale nomme Monsieur Arnaud KIFFER, employé privé, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume, aux fonctions de commissaire-vérificateur à la gestion de la liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 14.30 heures.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ huit cent soixante-quinze euros (875,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. HAMEL, M. THOMMES, E. MATERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/90875. Reçu 12.- € (douze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001030/79.

(120226754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Versailles International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.802.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65586 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013001378/10.

(130000280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Valinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 154.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALINVEST S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013001382/11.

(130000543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**CEREP Thames S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 173.837.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEREP III UK S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.447,

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated December 2012. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

ARTICLES OF INCORPORATION

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**1. Form - Corporate name.** There is hereby formed a private limited liability company under the name "CEREP Thames S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined hereafter) or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager (as defined hereafter) or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter).

### **3. Object.**

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

3.5.4 to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

**4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## **Chapter II. - Capital, Shares**

### **5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) represented by five hundred (500) shares. Each share has a nominal value of thirty British Pounds (GBP 30.-) each (hereafter referred to as a "Share" and collectively the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder (s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

### **Chapter III. - Management**

#### **8. Management.**

8.1 The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the " Board of Managers", each member individually, a "Manager"). The Sole Manager or the members of the Board of Managers, as the case may be, need not be shareholder.

8.2 The Sole Manager or the members of the Board of Managers may be removed at any time, for legitimate reasons only, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with articles 14 and 15.

8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, collectively by the Board of Managers in compliance with article 12.

8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager and in case of plurality of managers, to any Manager as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191 bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any Manager does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

#### **9. Powers of the sole manager or of the board of managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager and in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration acts (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's objects.

9.2 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

**10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager individually.

#### **11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.**

11.1 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### **12. Meeting of the board of managers.**

12.1 In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the members of the Board of Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, fax, e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by the majority of the members of the board of Managers, present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating members of the Board of Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the Board of Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, email, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by phone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all the members of the Board of Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.8 In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager may be documented in writing.

#### **Chapter IV. - General meeting of shareholders**

##### **13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

13.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

13.3 If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

##### **14. Holding of general meetings.**

14.1 Shareholders meetings may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

14.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Sole Manager or, in case of plurality of managers, to the Board of Managers.

##### **15. Majorities.**

15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Chapter V. - Business year**

##### **16. Business year.**

16.1 The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers and the latest prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **17. Distribution right of shares.**

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.5 The Board of Managers or the Sole Manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers or the Sole Manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

## Chapter VI. - Liquidation

**18. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

### 19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

19.3 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

## Chapter VII. - Applicable law

**20. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 30 June 2013.

### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

CEREP III UK S.à r.l. . . . . . 500 Shares

Total: . . . . . 500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) corresponding to a share capital of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

### *Extraordinary resolutions of the shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined period:

- CEREP Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 83.246.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

CEREP III UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social situé au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 130.447,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en décembre 2012.

Laquelle procuration restera après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

### STATUTS

#### Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**1. Forme - Dénomination.** Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CEREP Thames S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les «Statuts»).

#### 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après).

#### 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société a également pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire,

trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes;

3.5.3 accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou par tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.5.4 conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital, Parts**

### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de trente Livres Sterling (GBP 30,-) chacune (ci-après une «Part Sociale» et collectivement les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts sociales que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Tout transfert de Parts Sociales doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

## **Titre III. - Gérance**

### **8. Gérance.**

8.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance», chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les membres du Conseil de Gérance, le cas échéant, ne sont pas nécessairement associés.

8.2 Le Gérant Unique ou les membres du Conseil de Gérance peuvent être révoqués à tout moment, uniquement pour justes motifs, par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des Associés conformément aux articles 14 et 15.

8.3 Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'article 12.

8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, à un Gérant tel que stipulé à l'article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191 bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 des présents Statuts sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par un Gérant ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

#### **9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et tous actes de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social.

9.2 Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un Gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

#### **11. Délégation et Mandat du gérant unique ou du conseil de gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou tout Gérant en cas de pluralité de gérants peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou tout Gérant, en cas de pluralité de gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

#### **12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un courriel ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participant, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courriel, télégramme ou fac-similé. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tel que fax, courriel, télégramme, fac-similé ou par téléphone; dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les membres du Conseil de Gérance présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.8 En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

#### **13. Pouvoirs de l'assemblée des associés - Votes.**

13.1 Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2 En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

#### **14. Tenue d'assemblées générales.**

14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale.

14.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance.

### **15. Majorités.**

15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

## **Titre V. - Exercice social**

### **16. Exercice social.**

16.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

### **17. Droit de distribution des parts.**

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5 Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

## **Titre VI. - Liquidation**

**18. Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

### **19. Liquidation.**

19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

19.3 Un Associé unique peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

## **Titre VII. - Loi applicable**

**20. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2013.

*Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

CEREP III UK S.à r.l. ....	500 Parts Sociales
Total: .....	500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,-) correspondant à un capital social de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

*Résolutions extraordinaires de l'associé*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée comme gérant pour une période indéterminée:

- CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.246.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61600. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013000742/500.

(13000428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Silver II GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 173.221.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of the month of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of members of Silver II GP S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, incorporated by deed of notary Me Edouard Delosch, on 30 November 2012 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by Me Patrick Santer, maître en droit, residing in Luxembourg. There was appointed as secretary and scrutineer Me Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record that:

1. The members represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the members of the bureau and the undersigned notary. The said list will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

It appears from said attendance list, that all ten thousand (10,000) class A shares and all ten thousand (10,000) class B shares in issue in the Company, are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

Insertion of a new article 6bis in the articles of association of the Company so as to read as follows:

**" Art. 6bis. Restrictions on Transfer of Shares and Company Sale.**

**6bis-1. Restrictions on Transfer.**

Each holder of shares will not, directly or indirectly, whether by operation of law or otherwise, offer, sell, transfer, assign or otherwise dispose of (or make any exchange, gift, assignment, charge or pledge of) any shares or any rights or interests therein (collectively, a "Transfer"), except (i) with the prior written consent of the holders of class B shares and the holders of class A shares, (ii) as provided in Article 6bis-4., (iii) to any Affiliate of such holder; provided that, in each case set forth in the foregoing clauses (i) and (iii), the transferee in question becomes a party to any agreement (if any) entered into between the shareholders of the Company and binding upon the Company and agrees to be bound thereby.

**6bis-2. Other Restricted Transfers**

Notwithstanding Article 6bis-1, no holder of shares shall be entitled to Transfer its shares at any time if such Transfer would:

(a) violate Luxembourg laws (including the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended), the U.S. Securities Act of 1933 or any foreign or state (or other applicable) securities or "Blue Sky" laws applicable to the Company or the shares;

(b) cause the Company to become subject to the registration requirements of the U.S. Investment Company Act of 1940; or

(c) be a "prohibited transaction" under the Retirement Income Security Act (ERISA) of 1974 or the U.S. Internal Revenue Code of 1986 or cause all or any portion of the assets of the Company to constitute "plan assets" under ERISA or Section 4975 of the U.S. Internal Revenue Code of 1986.

**6bis-3. Improper Transfer**

Any attempt to Transfer or encumber any shares not in accordance with these articles of association or any agreement (if any) entered into between the shareholders of the Company and binding upon the Company shall be null and void and the Company (or any transfer agent of such securities) shall not give any effect to such attempted Transfer or encumbrance in its register of registered shares.

**6bis-4. Company Sale**

In the event that the Qualified Investor Securityholders approve in writing any Company Sale and notify the Company and the holders of shares in writing (the "Company Sale Notice") that the Qualified Investor Securityholders have approved such Company Sale, then each holder of shares shall take any action to effect such Company Sale reasonably requested by the Qualified Investor Securityholders initiating such Company Sale; provided that no holder of shares shall be required to (x) Transfer shares in such Company Sale other than upon the same terms and conditions (including as to price, time of payment and form of consideration) as the Qualified Investor Securityholders Transfer their respective shares in such Company Sale, (y) enter into any agreement not to compete with the Company or any of its Subsidiaries, or commit to any similar obligation, in connection with any Company Sale or (z) make any representations, warranties, covenants, indemnities and agreements in connection with such Company Sale other than those identical to the representations, warranties, covenants, indemnities and agreements made by the Qualified Investor Securityholders in connection with such Company Sale, it being understood that the aggregate amount of the liability of each holder of shares in respect of any post-closing indemnification shall not exceed the proceeds to such holder of shares in connection with such Company Sale. Consummation of the Company Sale shall occur on a date selected by the Qualified Investor Securityholders, on which date each holder of shares shall (i) Transfer the legal and beneficial title of the shares by executing and delivering a purchase agreement in the form agreed by the Qualified Investor Securityholder(s) that delivered such Company Sale Notice (subject to the limitations set forth in this Article 6bis-4.) and, if a certificate has been issued for the shares, the relevant certificates (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Manager), and (ii) subject to the limitations set forth in this Article 6bis-4., execute and deliver such other documents or instruments as may be executed and delivered by the Qualified Investor Securityholder(s) that delivered such Company Sale Notice.

**6bis-5. Definitions**

For the purpose of this article 6bis, the following terms shall have the following respective meanings:

"Affiliate" shall mean, with respect to any specified Person, any other Person that directly or indirectly controls, is controlled by, or is under common control with, such specified Person. As used in this definition, the term "control" shall mean the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a Person, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

"Company Sale" shall mean any transaction or series of transactions pursuant to which one or more Persons (other than any holders of class A shares and class B shares or any Affiliates thereof, respectively) acquire (i) all of the shares then outstanding (whether such transaction is effected by merger, consolidation, recapitalization, sale or transfer of the shares or otherwise) or (ii) all or substantially all of the assets of the Company and its Subsidiaries, taken as a whole, in each case at a valuation yielding aggregate cash proceeds to the holders of class A and class B shares (after taking into account any amounts previously received by the holders of class A and class B shares, as applicable, in respect of their invested capital) equal to at least US \$2,600,000,000.

"Person" shall be interpreted broadly and shall include any individual, corporation, company, limited liability company, association, partnership, joint venture, organization, business, trust, or any other entity or organization, including a government or governmental entity or department, agency or political subdivision thereof.

"Qualified Investor Securityholders" shall mean (i) prior to expiration of the Restricted Period, the holders of class A and class B shares, acting together, and (ii) following expiration of the Restricted Period, either the holders of class A or the holders of class B shares; provided that, following expiration of the Restricted Period, (A) the holders of class B shares will not be Qualified Investor Securityholders if they do not then collectively hold all class B shares in the Company issued to the class B shareholders on or prior to the date hereof (adjusted for stock splits, stock dividends and the like) and (B) the holders of class A shares will not be Qualified Investor Securityholders if they do not then collectively hold all class A shares in the Company issued to the class A shareholders on or prior to the date hereof (adjusted for stock splits, stock dividends and the like).

"Restricted Period" means the period from and including the 13 December 2012 to and including the seventh (7<sup>th</sup>) anniversary of such date.

"Subsidiary" shall mean, with respect to any specified Person, any other Person of which outstanding shares of stock or other equity interests having voting power (other than shares of stock or other equity interests having such power only by reason of the happening of a contingency) to elect a majority of the board of directors or other comparable governing body of such Person are at the time owned, directly or indirectly through one or more intermediaries, or both, by such specified Person."

Consequently the shareholders have passed the following resolutions unanimously:

*Sole resolution*

It is resolved to insert a new article 6bis in the articles of association of the Company so as to read as follows:

**" Art. 6. Transfer of Shares.**

6bis-1. Restrictions on Transfer

Each holder of shares will not, directly or indirectly, whether by operation of law or otherwise, offer, sell, transfer, assign or otherwise dispose of (or make any exchange, gift, assignment, charge or pledge of) any shares or any rights or interests therein (collectively, a "Transfer"), except (i) with the prior written consent of the holders of class B shares and the holders of class A shares, (ii) as provided in Article 6bis-4., (iii) to any Affiliate of such holder; provided that, in each case set forth in the foregoing clauses (i) and (iii), the transferee in question becomes a party to any agreement (if any) entered into between the shareholders of the Company and binding upon the Company and agrees to be bound thereby.

6bis-2. Other Restricted Transfers

Notwithstanding Article 6bis-1, no holder of shares shall be entitled to Transfer its shares at any time if such Transfer would:

(a) violate Luxembourg laws (including the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended), the U.S. Securities Act of 1933 or any foreign or state (or other applicable) securities or "Blue Sky" laws applicable to the Company or the shares;

(b) cause the Company to become subject to the registration requirements of the U.S. Investment Company Act of 1940; or

(c) be a "prohibited transaction" under the Retirement Income Security Act (ERISA) of 1974 or the U.S. Internal Revenue Code of 1986 or cause all or any portion of the assets of the Company to constitute "plan assets" under ERISA or Section 4975 of the U.S. Internal Revenue Code of 1986.

6bis-3. Improper Transfer

Any attempt to Transfer or encumber any shares not in accordance with these articles of association or any agreement (if any) entered into between the shareholders of the Company and binding upon the Company shall be null and void and the Company (or any transfer agent of such securities) shall not give any effect to such attempted Transfer or encumbrance in its register of registered shares.

6bis-4. Company Sale

In the event that the Qualified Investor Securityholders approve in writing any Company Sale and notify the Company and the holders of shares in writing (the "Company Sale Notice") that the Qualified Investor Securityholders have approved such Company Sale, then each holder of shares shall take any action to effect such Company Sale reasonably requested by the Qualified Investor Securityholders initiating such Company Sale; provided that no holder of shares shall

be required to (x) Transfer shares in such Company Sale other than upon the same terms and conditions (including as to price, time of payment and form of consideration) as the Qualified Investor Securityholders Transfer their respective shares in such Company Sale, (y) enter into any agreement not to compete with the Company or any of its Subsidiaries, or commit to any similar obligation, in connection with any Company Sale or (z) make any representations, warranties, covenants, indemnities and agreements in connection with such Company Sale other than those identical to the representations, warranties, covenants, indemnities and agreements made by the Qualified Investor Securityholders in connection with such Company Sale, it being understood that the aggregate amount of the liability of each holder of shares in respect of any post-closing indemnification shall not exceed the proceeds to such holder of shares in connection with such Company Sale. Consummation of the Company Sale shall occur on a date selected by the Qualified Investor Securityholders, on which date each holder of shares shall (i) Transfer the legal and beneficial title of the shares by executing and delivering a purchase agreement in the form agreed by the Qualified Investor Securityholder(s) that delivered such Company Sale Notice (subject to the limitations set forth in this Article 6bis-4) and, if a certificate has been issued for the shares, the relevant certificates (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Manager), and (ii) subject to the limitations set forth in this Article 6bis-4., execute and deliver such other documents or instruments as may be executed and delivered by the Qualified Investor Securityholder(s) that delivered such Company Sale Notice.

#### 6bis-5. Definitions

For the purpose of this article 6bis, the following terms shall have the following respective meanings:

"Affiliate" shall mean, with respect to any specified Person, any other Person that directly or indirectly controls, is controlled by, or is under common control with, such specified Person. As used in this definition, the term "control" shall mean the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a Person, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

"Company Sale" shall mean any transaction or series of transactions pursuant to which one or more Persons (other than any holders of class A shares and class B shares or any Affiliates thereof, respectively) acquire (i) all of the shares then outstanding (whether such transaction is effected by merger, consolidation, recapitalization, sale or transfer of the shares or otherwise) or (ii) all or substantially all of the assets of the Company and its Subsidiaries, taken as a whole, in each case at a valuation yielding aggregate cash proceeds to the holders of class A and class B shares (after taking into account any amounts previously received by the holders of class A and class B shares, as applicable, in respect of their invested capital) equal to at least US \$2,600,000,000.

"Person" shall be interpreted broadly and shall include any individual, corporation, company, limited liability company, association, partnership, joint venture, organization, business, trust, or any other entity or organization, including a government or governmental entity or department, agency or political subdivision thereof.

"Qualified Investor Securityholders" shall mean (i) prior to expiration of the Restricted Period, the holders of class A and class B shares, acting together, and (ii) following expiration of the Restricted Period, either the holders of class A or the holders of class B shares; provided that, following expiration of the Restricted Period, (A) the holders of class B shares will not be Qualified Investor Securityholders if they do not then collectively hold all class B shares in the Company issued to the class B shareholders on or prior to the date hereof (adjusted for stock splits, stock dividends and the like) and (B) the holders of class A shares will not be Qualified Investor Securityholders if they do not then collectively hold all class A shares in the Company issued to the class A shareholders on or prior to the date hereof (adjusted for stock splits, stock dividends and the like).

"Restricted Period" means the period from and including the 13 December 2012 to and including the seventh (7<sup>th</sup>) anniversary of such date.

"Subsidiary" shall mean, with respect to any specified Person, any other Person of which outstanding shares of stock or other equity interests having voting power (other than shares of stock or other equity interests having such power only by reason of the happening of a contingency) to elect a majority of the board of directors or other comparable governing body of such Person are at the time owned, directly or indirectly through one or more intermediaries, or both, by such specified Person."

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After having been read to the appearing persons, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douzième jour du mois de décembre,  
par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,  
s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Silver II GP S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, constituée le 30 novembre 2012 suivant acte reçu de Me Edouard Delosch, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été présidée par Me Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg. Me Maryline Esteves, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été nommée comme secrétaire et scrutateur.

Le président a déclaré et demandé au notaire soussigné d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur la liste de présence signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent document afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Il appert de la liste de présence que l'intégralité des dix mille (10.000) parts sociales de classe A et l'intégralité des dix mille (10.000) parts sociales de classe B émises de la Société, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, permettant ainsi à l'assemblée de statuer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Insertion d'un article 6bis des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

#### « Art. 6bis. Restrictions de Transfert de Parts Sociales et de Vente de la Société.

##### 6bis-1. Restrictions de Transfert

Chaque titulaire de parts sociales ne pourra pas, directement ou indirectement, que ce soit en vertu de la loi ou autrement, offrir, vendre, céder, transférer ou transmettre d'une autre manière (ou échanger, donner, céder, grever ou gager) toute part sociale ou tout droit ou intérêts y relatifs (ensemble, un «Transfert»), sauf (i) avec l'accord préalable écrit des titulaires de parts sociales de Classe B et des titulaires de parts sociales de Classe A, (ii) tel que prévu à l'article 6bis-4. (iii) à tout Cessionnaire Autorisé de ce titulaire; à condition que, dans chacun des cas énoncés dans les clauses précédentes (i) et (iii), le cessionnaire en question devienne partie à toute convention (le cas échéant) conclue entre les associés de la Société et engageant la Société et accepte d'y être lié.

##### 6bis-2. Autres Restrictions de Transferts

Nonobstant l'Article 6bis-1, nul titulaire de parts sociales n'aura le droit de Transférer ses parts sociales à aucun moment si ce Transfert:

(a) enfreint la législation luxembourgeoise (y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée), la Loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières ou toute autre loi d'un pays étranger ou d'un État (ou autre, le cas échéant) relative aux valeurs mobilières ou dite «Blue Sky» applicable à la Société ou aux Part Sociales;

(b) oblige la Société à se soumettre aux obligations d'enregistrement de la Loi américaine de 1940 sur les sociétés d'investissement; ou

(c) représente une «transaction interdite» aux termes de la Loi américaine de 1974 sur la sécurité du revenu de retraite (ERISA) ou le Code fiscal américain de 1986 ou fait en sorte que tout ou partie des actifs de la Société constitue des «actifs du régime» aux termes de l'ERISA ou de la section 4975 du Code fiscal américain de 1986.

##### 6bis-3. Transfert Indu

Toute tentative de Transférer ou de grever toute part sociale d'une manière non conforme aux présents Statuts ou à toute convention (le cas échéant) conclue entre les associés de la Société et engageant la Société sera nulle et non avenue et la Société (ou tout agent de transfert de ces valeurs mobilières) ne reflétera pas ce Transfert ou grèvement tenté dans son registre de parts sociales nominatives.

##### 6bis-4. Vente de la Société

Dans le cas où les Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés approuveraient par écrit toute Vente de la Société et aviseraient par écrit la Société et les titulaires de parts sociales (Avis de Vente de la Société) du fait que les Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés ont approuvé cette Vente de la Société, alors aucun titulaire de parts sociales ne sera tenu de (x) Transférer des parts sociales dans cette Vente de la Société autrement qu'aux mêmes conditions (y compris concernant le prix, moment du paiement et forme de la contrepartie) lorsque les Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés Transféreront leurs parts sociales respectives dans cette Vente de la Société, (y) conclure une convention pour ne pas concurrencer la Société ou l'une de ses Filiales, ou de s'engager dans une obligation similaire, en rapport avec une Vente de la Société ou (z) effectuer des déclarations, garanties, engagements, sûretés et conventions en rapport avec cette Vente de la Société autres que ceux identiques aux déclarations, garanties, engagements, sûretés et conventions faits par les Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés en rapport avec cette Vente de la Société, étant entendu que le montant total des engagements de chaque titulaire de Parts Sociales en rapport avec toute indemnité de post-clôture ne peut être supérieur aux bénéfices retirés par ce titulaire de Parts Sociales en rapport avec cette Vente de la Société. L'exécution de la Vente de la Société aura lieu à une date choisie par les

Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés, date à laquelle chaque titulaire de Parts Sociales devra (i) Transférer la propriété juridique et effective des parts sociales en signant et remettant une convention d'achat telle que convenue par le(s) Porteur(s) de Titres Investisseur(s) Qualifié(s) qui a(ont) remis cet Avis de Vente de la Société (sous réserve des limites énoncées dans le présent article 6bis-4) et, si un certificat a été émis pour les Parts Sociales (ou une sûreté y afférente sous une forme jugée satisfaisante par le Gérant), et (ii) sous réserve des limites énoncées dans le présent article 6bis-4, signer et remettre tout autre document ou instrument pouvant être signé et remis par le(s) Porteur(s) de Titres Investisseur(s) Qualifié(s) qui a(ont) remis cet Avis de Vente de la Société.

**Art. 6bis.5. Définitions.** Aux fins du présent article, les termes suivants auront les significations respectives suivantes:

«Affilié» signifie, en rapport avec toute Personne spécifiée, toute autre Personne qui directement ou indirectement contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec cette Personne spécifiée. Tel qu'utilisé dans cette définition, le terme «contrôle» signifie la possession, directement ou indirectement, du pouvoir de diriger ou d'entraîner la direction de la gestion et des politiques d'une Personne, que ce soit par la détention de valeurs mobilières votantes, par contrat ou autrement.

«Vente de la Société» signifie toute transaction ou série de transactions en vertu desquelles une ou plusieurs Personnes (autres que tout titulaire de classe A ou titulaire de classe B ou tout Affilié de ces derniers, respectivement) font l'acquisition de (i) l'intégralité des Parts Sociales alors émises (que cette transaction soit effectuée par fusion, consolidation, recapitalisation, vente ou transfert des parts sociales ou autrement) ou (ii) l'intégralité ou de substantiellement l'intégralité des actifs de la Société et de ses Filiales, prises ensemble, dans chaque cas à une valeur générant un produit en espèces global aux titulaires de parts sociales de classe A et aux titulaires de parts sociales de classe B (après avoir pris en compte tout montant précédemment reçu par les titulaires de parts sociales de classe A et de parts sociales de classe B, le cas échéant, en rapport avec leur capital investi) équivalant à au moins 2.600.000.000 dollars américains.

«Cessionnaire Autorisé» signifie (i) dans le cas de tout titulaire de parts sociales qui n'est pas un individu, tout Affilié de ce titulaire et (ii) dans le cas de tout titulaire de parts sociales étant un individu, (A) tout successeur par décès ou (B) toute fiducie, société de personnes, société à responsabilité limitée ou entité similaire seulement en faveur de cet individu ou de l'époux ou des descendants en ligne direct de cet individu, à condition que cet individu agisse en tant que fiduciaire, associé commandité ou dirigeant et conserve le seul pouvoir de diriger le vote and la disposition des parts sociales transférées, sauf disposition contraire de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

«Personne» doit être interprété au sens large et doit comprendre tout individu, toute entreprise, société, société à responsabilité limitée, association, société de personne, entreprise commune, organisation, fiducie, ou toute autre entité ou organisation, y compris un gouvernement ou un département ou entité gouvernemental(e), agence ou sous-division politique de ce (cette) dernier (dernière).

«Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés» signifie (i) avant l'échéance de la Période Limitée, les titulaires de parts sociales de classe A et de parts sociales de classe B, agissant de concert, et (ii) après échéance de la Période Limitée, soit les titulaires de parts sociales de classe A soit les titulaires de parts sociales de classe B; à condition qu'après échéance de la Période Limitée, (A) les titulaires de parts sociales de classe B ne soient pas des Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés s'ils ne détiennent pas collectivement l'intégralité des parts sociales de classe B de la Société émises aux titulaires de parts sociales de classe B à ou avant la date des présentes (compte tenu des fractionnements de parts sociales, des dividendes par part sociale, et autres) et (B) les titulaires de parts sociales de classe A ne soient pas des Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés s'ils ne détiennent pas collectivement l'intégralité des parts sociales de classe A de la Société émises aux titulaires de parts sociales de classe A à ou avant la date des présentes (compte tenu des fractionnements de parts sociales, des dividendes par part sociale, et autres).

«Période Limitée» signifie la période à compter du 13 décembre 2012 inclus au septième (7<sup>e</sup>) anniversaire inclus de cette date.

«Filiale» signifie, concernant toute Personne spécifiée, toute autre Personne dont les parts sociales ou autres participations ayant le pouvoir de voter (autres que les parts sociales ou autres participations ayant ce pouvoir seulement en raison de la survenance d'un événement) d'élire un majorité du conseil d'administration ou autre organe de gestion comparable de cette Personne sont à ce moment détenues, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, ou les deux, par cette Personne spécifiée.»

Par conséquent, les associés ont adopté la résolution suivante:

*Résolution unique*

Il a été décidé d'insérer un nouvel article 6bis dans les statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

**« Art. 6. Transfert de Parts Sociales.**

**6bis-1. Restrictions de Transfert**

Chaque titulaire de parts sociales ne pourra pas, directement ou indirectement, que ce soit en vertu de la loi ou autrement, offrir, vendre, céder, transférer ou transmettre d'une autre manière (ou échanger, donner, céder, grever ou gager) toute part sociale ou tout droit ou intérêts y relatifs (ensemble, un «Transfert»), sauf (i) avec l'accord préalable écrit des titulaires de parts sociales de Classe B et des titulaires de parts sociales de Classe A, (ii) tel que prévu à l'article 6bis-4., (iii) à tout Cessionnaire Autorisé de ce titulaire; à condition que, dans chacun des cas énoncés dans les clauses

précédentes (i) et (iii), le cessionnaire en question devienne partie à toute convention (le cas échéant) conclue entre les associés de la Société et engageant la Société et accepte d'y être lié.

#### 6bis-2. Autres Restrictions de Transferts

Nonobstant l'Article 6bis-1, nul titulaire de parts sociales n'aura le droit de Transférer ses parts sociales à aucun moment si ce Transfert:

(a) enfreint la législation luxembourgeoise (y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée), la Loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières ou toute autre loi d'un pays étranger ou d'un État (ou autre, le cas échéant) relative aux valeurs mobilières ou dite «Blue Sky» applicable à la Société ou aux Part Sociales;

(b) oblige la Société à se soumettre aux obligations d'enregistrement de la Loi américaine de 1940 sur les sociétés d'investissement; ou

(c) représente une «transaction interdite» aux termes de la Loi américaine de 1974 sur la sécurité du revenu de retraite (ERISA) ou le Code fiscal américain de 1986 ou fait en sorte que tout ou partie des actifs de la Société constitue des «actifs du régime» aux termes de l'ERISA ou de la section 4975 du Code fiscal américain de 1986.

#### 6bis-3. Transfert Indu

Toute tentative de Transférer ou de grever toute part sociale d'une manière non conforme aux présents Statuts ou à toute convention (le cas échéant) conclue entre les associés de la Société et engageant la Société sera nulle et non avenue et la Société (ou tout agent de transfert de ces valeurs mobilières) ne reflétera pas ce Transfert ou grèvement tenté dans son registre de parts sociales nominatives.

#### 6bis-4. Vente de la Société

Dans le cas où les Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés approuveraient par écrit toute Vente de la Société et aviseraient par écrit la Société et les titulaires de parts sociales Avis de Vente de la Société») du fait que les Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés ont approuvé cette Vente de la Société, alors aucun titulaire de parts sociales ne sera tenu de (x) Transférer des parts sociales dans cette Vente de la Société autrement qu'aux mêmes conditions (y compris concernant le prix, moment du paiement et forme de la contrepartie) lorsque les Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés Transféreront leurs parts sociales respectives dans cette Vente de la Société, (y) conclure une convention pour ne pas concurrencer la Société ou l'une de ses Filiales, ou de s'engager dans une obligation similaire, en rapport avec une Vente de la Société ou (z) effectuer des déclarations, garanties, engagements, sûretés et conventions en rapport avec cette Vente de la Société autres que ceux identiques aux déclarations, garanties, engagements, sûretés et conventions faits par les Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés en rapport avec cette Vente de la Société, étant entendu que le montant total des engagements de chaque titulaire de Parts Sociales en rapport avec toute indemnité de post-clôture ne peut être supérieur aux bénéfices retirés par ce titulaire de Parts Sociales en rapport avec cette Vente de la Société. L'exécution de la Vente de la Société aura lieu à une date choisie par les Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés, date à laquelle chaque titulaire de Parts Sociales devra (i) Transférer la propriété juridique et effective des parts sociales en signant et remettant une convention d'achat telle que convenue par le(s) Porteur(s) de Titres Investisseur(s) Qualifié(s) qui a(ont) remis cet Avis de Vente de la Société (sous réserve des limites énoncées dans le présent article 6bis-4) et, si un certificat a été émis pour les Parts Sociales (ou une sûreté y afférente sous une forme jugée satisfaisante par le Gérant), et (ii) sous réserve des limites énoncées dans le présent article 6bis-4, signer et remettre tout autre document ou instrument pouvant être signé et remis par le(s) Porteur(s) de Titres Investisseur(s) Qualifié(s) qui a(ont) remis cet Avis de Vente de la Société.

**Art. 6bis.5. Définitions.** Aux fins du présent article, les termes suivants auront les significations respectives suivantes:

«Affilié» signifie, en rapport avec toute Personne spécifiée, toute autre Personne qui directement ou indirectement contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec cette Personne spécifiée. Tel qu'utilisé dans cette définition, le terme «contrôle» signifie la possession, directement ou indirectement, du pouvoir de diriger ou d'entraîner la direction de la gestion et des politiques d'une Personne, que ce soit par la détention de valeurs mobilières votantes, par contrat ou autrement.

«Vente de la Société» signifie toute transaction ou série de transactions en vertu desquelles une ou plusieurs Personnes (autres que tout titulaire de classe A ou titulaire de classe B ou tout Affilié de ces derniers, respectivement) font l'acquisition de (i) l'intégralité des Parts Sociales alors émises (que cette transaction soit effectuée par fusion, consolidation, recapitalisation, vente ou transfert des parts sociales ou autrement) ou (ii) l'intégralité ou de substantiellement l'intégralité des actifs de la Société et de ses Filiales, prises ensemble, dans chaque cas à une valeur générant un produit en espèces global aux titulaires de parts sociales de classe A et aux titulaires de parts sociales de classe B (après avoir pris en compte tout montant précédemment reçu par les titulaires de parts sociales de classe A et de parts sociales de classe B, le cas échéant, en rapport avec leur capital investi) équivalant à au moins 2.600.000.000 dollars américains.

«Cessionnaire Autorisé» signifie (i) dans le cas de tout titulaire de parts sociales qui n'est pas un individu, tout Affilié de ce titulaire et (ii) dans le cas de tout titulaire de parts sociales étant un individu, (A) tout successeur par décès ou (B) toute fiducie, société de personnes, société à responsabilité limitée ou entité similaire seulement en faveur de cet individu ou de l'époux ou des descendants en ligne direct de cet individu, à condition que cet individu agisse en tant que fiduciaire, associé commandité ou dirigeant et conserve le seul pouvoir de diriger le vote and la disposition des parts sociales transférées, sauf disposition contraire de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

«Personne» doit être interprété au sens large et doit comprendre tout individu, toute entreprise, société, société à responsabilité limitée, association, société de personne, entreprise commune, organisation, fiducie, ou toute autre entité ou organisation, y compris un gouvernement ou un département ou entité gouvernemental(e), agence ou sous-division politique de ce (cette) dernier (dernière).

«Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés» signifie (i) avant l'échéance de la Période Limitée, les titulaires de parts sociales de classe A et de parts sociales de classe B, agissant de concert, et (ii) après échéance de la Période Limitée, soit les titulaires de parts sociales de classe A soit les titulaires de parts sociales de classe B; à condition qu'après échéance de la Période Limitée, (A) les titulaires de parts sociales de classe B ne soient pas des Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés s'ils ne détiennent pas collectivement l'intégralité des parts sociales de classe B de la Société émises aux titulaires de parts sociales de classe B à ou avant la date des présentes (compte tenu des fractionnements de parts sociales, des dividendes par part sociale, et autres) et (B) les titulaires de parts sociales de classe A ne soient pas des Porteurs de Valeurs Mobilières Investisseurs Qualifiés s'ils ne détiennent pas collectivement l'intégralité des parts sociales de classe A de la Société émises aux titulaires de parts sociales de classe A à ou avant la date des présentes (compte tenu des fractionnements de parts sociales, des dividendes par part sociale, et autres).

«Période Limitée» signifie la période à compter du 13 décembre 2012 inclus au septième (7e) anniversaire inclus de cette date.

«Filiale» signifie, concernant toute Personne spécifiée, toute autre Personne dont les parts sociales ou autres participations ayant le pouvoir de voter (autres que les parts sociales ou autres participations ayant ce pouvoir seulement en raison de la survenance d'un événement) d'élire un majorité du conseil d'administration ou autre organe de gestion comparable de cette Personne sont à ce moment détenues, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, ou les deux, par cette Personne spécifiée.»

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties aux présentes, le présent acte est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux personnes comparantes, qui sont connues du notaire par leur prénom, nom, état civil et résidence, lesdites personnes comparantes et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: P. Santer, M. Esteves, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 13 décembre 2012. Relation: DIE/2012/14877. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168326/397.

(120222106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

---

#### **CAL Courtage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 67.175.

---

Le rapport annuel au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Pour la société

CAL Courtage

Signature

Référence de publication: 2013002297/13.

(130002100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

#### **Crinkle Technologies, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 169.683.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002292/10.

(130002277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Carcare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7224 Walferdange, 91, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 148.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002299/10.

(130001650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**CalEast Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.743.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 décembre 2012*

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation;
- donne décharge aux gérants de la Société, au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 31 décembre 2012;
- décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

CalEast Holdings 3 S.a r.l. en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2013002280/21.

(130001850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Clausen 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 141.436.

*Extrait de la convention de cession de parts*

Conformément à la convention de cession de parts signée entre parties au siège social à Dudelange en date du 10 décembre 2012, les associés ont décidé ce qui suit:

a) La société à responsabilité limitée «SNIPER S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141052, constituée suivant acte notarié par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 août 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations numéro 2219. en date du 11 septembre 2008, dûment représentée par ses deux gérants, Monsieur Daniel DAXHELET, employé privé, demeurant à L-3429 Dudelange, 178, route de Burange, et Monsieur Dan THILL, employé privé, demeurant à L-5750 Frisange, 37, rue de Mondorf, déclare céder à la société anonyme «SISTER LINE S.A.», établie et ayant son siège social à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141053, constituée suivant acte notarié par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 août 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations numéro 2225. en date du 11 septembre 2008, dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Jean-Marie KONTZ, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem, la pleine propriété de soixante (60) parts sociales qu'elle possède dans la société Clausen 2 sàrl, préдите.

b) Conformément aux dispositions qui précèdent, les parts sociales sont souscrites et réparties comme suit:

- Monsieur Dimitri KLEIN, pré qualifiée, . . . . .	1 part
- La société anonyme «SISTER LINE S.A.», pré qualifiée, soixante dix neuf . . . . .	79 parts
Total: quatre-vingt . . . . .	80 parts

Dudelange, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002286/28.

(130001671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**CC Holdco (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.337.

Les comptes consolidés au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013002301/10.

(130001788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**New Ice S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 39.607.

La, soussignée,

La société Luxglobal Management S.à r.l.

domiciliée professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

NEW ICE S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 39.607

Date effective: le 28 décembre 2012

Hendrik H.J. KEMMERLING / Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2013001936/16.

(130001305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Opportunity Fund III Property VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 117.570.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012:

- que la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012 que Monsieur Roger Ely, né le 17 janvier 1952 à Hundleby et demeurant au 53 Five Arches, Orton Wistow, Peterborough, PE2 6FO, Royaume Uni, a démissionné de son poste de Gérant de la Société avec effet au 14 décembre 2012.

- que la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012 que Monsieur Michael Anthony Ussher, né le 12 janvier 1957 à Knutsford, Cheshire, Royaume Uni et demeurant au 7, Warrender Way, Ruislip, HA4 8EB, Royaume Uni, a été nommé en qualité de Gérant de la Société avec effet au 14 décembre 2012 pour une durée indéterminée.

Au terme de cette nomination, la composition du Conseil de gérance est désormais la suivante:

- Kike-Oramba Kembi

- John Sutherland

- Michael Anthony Ussher

L'associé unique confère tous pouvoirs aux dirigeants de la Société, au secrétaire général de la Société, à l'agent administratif de la Société à l'effet d'entreprendre toute action, de signer tout document et d'effectuer toutes les formalités requises par la loi pour mettre en oeuvre la présente décision.

Fait au Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001949/23.

(130001477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Nordest Investments & Opportunities (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.184.

Le gérant unique de la société Nordest Investments & Opportunities (Luxembourg) SARL a décidé le 31/12/2012 de changer le siège social au:

13, AVENUE DE LA GARE

L-1611 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 31/12/2012.

Alessandro Rizzo

*Gérant unique*

Référence de publication: 2013001942/14.

(130001034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**New Ice S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 39.607.

Je, soussigné,

Marc THEISEN

demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 05/11/1954 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

NEW ICE S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 39.607

Date effective: le 28 décembre 2012

Marc THEISEN.

Référence de publication: 2013001935/17.

(130001305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Newportland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.088.

Je, soussigné,

Claude ZIMMER

demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 18/07/1956 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

NEWPORTLAND S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 130.088

Date effective: le 28 décembre 2012

Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2013001939/17.

(130001298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Banque LBLux S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 300.000.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 11.035.

Im Jahr zweitausendundzwölf, am vierten Dezember.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxembourg,

wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Banque LBLux S. A. (nachfolgend die "Gesellschaft"), einer luxemburgischen Aktiengesellschaft, société anonyme, mit Sitz in 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, abgehalten. Die Gesellschaft wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 07. Juni 1973, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 123 vom 20. Juli 1973, und eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 11.035. Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrfach geändert, zuletzt durch notarielle Urkunde vom 30. Juni 2004, welche am 28. September 2004 im Mémorial C veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Alain Weber, Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft, beruflich ansässig in Luxemburg, eröffnet,

welcher als Protokollanten Frau Claudia Pfister und Herrn Dirk Leuk, beide beruflich ansässig in Luxemburg, ernennt.

Die Versammlung wählt Herrn Norbert Palsa und Herrn Marcus Peter, beide beruflich ansässig in Luxemburg, als Stimmzähler.

Das Büro der Versammlung wurde dementsprechend begründet und der Vorsitzende ersucht den unterzeichnenden Notar folgendes festzustellen:

I.) Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Die derzeit bestehende monistische Gremienstruktur der Gesellschaft mit Verwaltungsrat und Geschäftsleitung wird mit Wirkung zum 14. Dezember 2012 in eine dualistische Gremienstruktur mit Aufsichtsrat und Vorstand umgewandelt.

2. Die Satzung der Gesellschaft wird mit Wirkung zum 14. Dezember 2012 entsprechend geändert und vollständig wie unten ausgeführt neu gefasst.

3. Die Mitglieder des bisherigen Verwaltungsrates der Gesellschaft, nämlich die Herren Nils Niermann, Jan-Christian Dreesen, Marcus Kramer, Dr. Detlev Gröne, Dr. Michael Braun, Norbert Palsa und Alain Weber werden mit Wirkung zum 14. Dezember 2012 abberufen und ihnen wird für die Amtszeit vom 1. Januar 2012 bis einschließlich zum heutigen Tage Entlastung erteilt.

4. Die Herren Nils Niermann, Jan-Christian Dreesen, Marcus Kramer, Dr. Detlev Gröne und Dr. Michael Braun werden mit Wirkung zum 14. Dezember 2012 zu Mitgliedern des neu gebildeten Aufsichtsrats der Gesellschaft ernannt mit der Maßgabe, dass ihre reguläre Amtszeit mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017 endet. Die Generalversammlung bestimmt Herrn Nils Niermann zum Vorsitzenden des Aufsichtsrats.

II.) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl der gehaltenen Aktien sind in eine Anwesenheitsliste eingetragen worden; die Vollmachten, nachdem sie von den Vertretern, den Mitgliedern des Vorstandes und dem unterzeichnenden Notar ne varietur gezeichnet wurden, bleiben dieser Urkunde angeheftet, um mit diesem Protokoll registriert zu werden.

III.) Die Anwesenheitsliste zeigt, dass alle ZWEIHUNDERTVIERZIGTAUSEND (240.000) Aktien ohne Nennwert, welche das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von DREIHUNDERT MILLIONEN Euro (300.000.000,- EUR) umfassen, in der Versammlung anwesend oder vertreten sind.

Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, dass sie auf den Erhalt von Einladungen für die Generalversammlung verzichten und die Versammlung als wirksam zusammengekommen ansehen, und erklären des weiteren, umfassende Kenntnis von der Tagesordnung, welche ihnen vorab übermittelt wurde, zu haben.

IV.) Die Versammlung ist somit wirksam zusammengetreten und kann entsprechend wirksam Beschlüsse im Sinne der Tagesordnung fassen.

V.) Nach ausführlicher Beratung hat die Versammlung die folgenden Beschlüsse einstimmig gefasst:

*Erster Beschluss*

Die derzeit bestehende monistische Gremienstruktur der Gesellschaft mit Verwaltungsrat und Geschäftsleitung wird mit Wirkung zum 14. Dezember 2012 in eine dualistische Gremienstruktur mit Aufsichtsrat und Vorstand umgewandelt.

*Zweiter Beschluss*

Die Satzung der Gesellschaft wird mit Wirkung zum 14. Dezember 2012 entsprechend geändert und vollständig wie folgt neu gefasst:

„Satzung der Banque LBLux S.A.

Koordinierte Satzung der Banque LBLux S.A. in der Fassung vom 14. Dezember 2012

Inhalt:

Artikel 1: Name  
Artikel 2: Sitz, Verlegung  
Artikel 3: Gegenstand der Gesellschaft  
Artikel 4: Dauer  
Artikel 5: Kapital  
Artikel 6: Namensaktien  
Artikel 7: Aktienübertragung  
Artikel 8: Aktienrechte  
Artikel 9: Vorstand  
Artikel 10: Sitzungsleitung des Vorstandes  
Artikel 11: Vorstandssitzungen  
Artikel 12: Beschlussfassung des Vorstandes  
Artikel 13: Protokoll der Sitzungen des Vorstandes  
Artikel 14: Befugnisse des Vorstandes  
Artikel 15: Tägliche Geschäftsführung  
Artikel 16: Vertretung der Gesellschaft durch den Vorstand  
Artikel 17: Aufsichtsrat  
Artikel 18: Sitzungsleitung des Aufsichtsrats  
Artikel 19: Aufsichtsratssitzungen  
Artikel 20: Beschlussfassung des Aufsichtsrats  
Artikel 21: Protokoll der Sitzungen des Aufsichtsrats  
Artikel 22: Befugnisse des Aufsichtsrats  
Artikel 23: Generalversammlungen  
Artikel 24: Einberufung der Generalversammlung  
Artikel 25: Präsidium der Generalversammlung  
Artikel 26: Mehrheit und Beschlussfassung  
Artikel 27: Hinterlegung der Aktien  
Artikel 28: Befugnisse der Generalversammlung  
Artikel 29: Protokoll der Sitzungen der Generalversammlung  
Artikel 30: Unabhängiger Wirtschaftsprüfer  
Artikel 31: Geschäftsjahr  
Artikel 32: Gewinnverwendung  
Artikel 33: Dividendenzahlung  
Artikel 34: Auflösung  
Artikel 35: Liquidationserlös  
Artikel 36: Ergänzende Bestimmungen

## Anhang

**Art. 1. Name.** Die im Jahre 1973 gegründete Aktiengesellschaft trägt den Namen „Banque LBLux S.A.". Sie kann im Geschäftsverkehr auch unter der Bezeichnung „LBLux" auftreten.

**Art. 2. Sitz, Verlegung.** Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Durch einfachen Beschluss des Vorstandes können in Luxemburg als auch im Ausland Niederlassungen und/oder Zweigstellen errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Vorstandes kann auch der Sitz der Gesellschaft innerhalb der Stadt Luxemburg und durch einfachen Beschluss der Generalversammlung innerhalb des Großherzogtums Luxemburg nach einem beliebigen Ort verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art beeinträchtigt oder durch das Bestehen solcher Ereignisse gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz provisorisch und bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden.

Die Nationalität der Gesellschaft soll, unbeeinflusst durch eine derartige provisorische Sitzverlegung, luxemburgisch bleiben.

Personen, welche in irgendeiner Weise befugt sind, die Gesellschaft in der laufenden Geschäftsführung rechtsverbindlich zu vertreten, sind auch befugt, diese Verlegung des Gesellschaftssitzes vorzunehmen und Dritten zur Kenntnis zu bringen.

**Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft.** Gegenstand der Gesellschaft ist

a) die Durchführung aller Bank- und Finanzgeschäfte im Sinne des Gesetzes über den Finanzsektor vom 05. April 1993 in seiner jeweils gültigen Fassung, insbesondere die Annahme und Verzinsung von Einlagen; das Gewähren von Krediten jeder Art; der An- und Verkauf von Wechseln, Schecks und ähnlichen Werten; die Anschaffung und Veräußerung von Wertpapieren für eigene und fremde Rechnung; der Handel in Geld, Devisen, Sorten, Münzen und Edelmetallen; die Übernahme von Bürgschaften und Garantien für andere. Darüber hinaus kann die Gesellschaft die Emission von Aktien, Gesellschaftsanteilen, Schuldverschreibungen, Zertifikaten und anderen Wertpapieren betreuen und fördern, derartige Werte im eigenen oder fremden Namen zeichnen und sie öffentlich oder privat platzieren.

b) die Übernahme der elektronischen Datenverarbeitung für andere in- oder ausländische Banken, Finanzinstitute und sonstige im Finanzsektor tätige Gewerbetreibende.

Sie kann ferner alle Finanzoperationen und Handelsgeschäfte in Bezug auf bewegliches und unbewegliches Vermögen durchführen und Beteiligungen erwerben, die sich direkt oder indirekt auf ihren Geschäftszweck beziehen oder hierfür nützlich sein könnten.

**Art. 4. Dauer.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 5. Kapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt DREIHUNDERT MILLIONEN EURO (300.000.000.- EURO) eingeteilt in ZWEIHUNDERTVIERZIGTAUSEND (240.000) Aktien ohne Angabe eines Nennwertes.

Das gesamte Aktienkapital wurde voll eingezahlt.

Das Gesellschaftskapital kann ein- oder mehrmals durch Ausgabe neuer Aktien gegen Bar- und Sacheinlagen oder nach Umwandlung von freien Rücklagen in Aktienkapital durch Ausgabe von Gratisaktien erhöht werden.

Im Falle der Ausgabe neuer Aktien haben die bestehenden Aktionäre ein Vorzugsrecht, um dieselben zu zeichnen.

Dieses Vorzugsrecht unterliegt den Bestimmungen des Artikels 32-3 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften in seiner jeweils gültigen Fassung (das „Gesetz“).

**Art. 6. Namensaktien.** Die Aktien lauten auf den Namen und können nicht in Inhaberaktien umgewandelt werden. Anstelle von Urkunden über einzelne Aktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgegeben werden.

**Art. 7. Aktienübertragung.** Verfügungen über Aktien und über Rechte aus diesen Aktien, insbesondere deren Abtretung, Verpfändung, Bestellung eines Nießbrauches, treuhänderische Verfügungen und Einräumen von Unterbeteiligungen, bedürfen zu ihrer Wirksamkeit der Zustimmung der anderen Aktionäre. Ohne Zustimmung wirksam sind Verfügungen zugunsten einer juristischen Person, die zum Konzern des verfügenden Aktionärs gehört.

Wird die Zustimmung verweigert, hat der verfügungswillige Aktionär das Recht, die Aktien den anderen Aktionären gemäß den nachfolgenden Bestimmungen anzudienen.

Für jeden Fall der Veräußerung seines Aktienpaketes oder eines Teiles hiervon durch einen Aktionär sind die anderen Aktionäre zum Vorkauf berechtigt, es sei denn, die Übertragung erfolge an eine juristische Person aus dem Konzern des veräußerungswilligen Aktionärs und das Vorkaufsrecht für die anderen Aktionäre bleibt sichergestellt.

Der veräußerungswillige Aktionär hat den zum Vorkauf berechtigten Aktionären und dem Vorstand der Gesellschaft per Einschreibebrief die Zahl der Aktien, welche er veräußern will, die Namen und Vornamen, den Beruf und Wohnsitz des vorgeschlagenen Erwerbers sowie den angebotenen Verkaufspreis in diesem Einschreibebrief mitzuteilen. Das Vorkaufsrecht kann nur bis zum Ablauf von drei Monaten nach Erhalt der Mitteilung durch schriftliche Erklärung an den veräußerungswilligen Aktionär ausgeübt werden.

Bei mehreren Vorkaufsberechtigten steht diesen das Vorkaufsrecht in dem Verhältnis zu, in welchem die Zahlen der von ihnen gehaltenen Aktien zueinander stehen. Soweit ein Vorkaufsberechtigter von seinem Vorkaufsrecht nicht oder nicht fristgerecht Gebrauch macht, steht dieses den übrigen Vorkaufsberechtigten im entsprechenden Verhältnis zu.

Bei mehreren Vorkaufsberechtigten kann jeder sein Vorkaufsrecht hinsichtlich des ihm zustehenden Teils der zur Veräußerung vorgesehenen Aktien allein geltend machen.

In keinem Falle werden die Aktien geteilt. Falls die Zahl der zu veräußernden Aktien nicht genau proportional zu der Zahl der Aktien, für die das Vorkaufsrecht besteht, ist, werden die überschüssigen Aktien, außer es gäbe zwischen den Aktionären eine Einigung, per Los und unter Verantwortung des Vorstandes den Vorkaufsberechtigten zugeteilt.

Der Vorkaufsberechtigte kann die Bestimmung des für das Aktienpaket zu zahlenden Kaufpreises durch eine unabhängige Wirtschaftsprüfungsgesellschaft verlangen. Der Kaufpreis soll der anteiligen Beteiligung des verfügungswilligen Vertragspartners am Vermögen der Gesellschaft entsprechen und nach den Grundsätzen ordnungsgemäßer Unternehmensbewertung festgestellt werden. Bewertungstichtag ist der letzte Jahresabschluss vor Ausübung des Vorkaufsrechtes.

Die Gesellschaft und die betroffenen Aktionäre einigen sich auf die mit der Unternehmensbewertung zu beauftragende Wirtschaftsprüfungsgesellschaft. Kommt eine solche Einigung nicht innerhalb von 8 Wochen ab dem Verlangen eines Beteiligten nach Festsetzung des Preises zustande, so ist die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft vom Präsidenten der Wirtschaftsprüferkammer in Luxemburg zu benennen.

Die Festsetzung des Kaufpreises durch die unabhängige Wirtschaftsprüfungsgesellschaft ist definitiv und kann nicht mehr angefochten werden. Die Kosten der Bewertung und Preisfestsetzung trägt der Verfügungswillige Aktionär.

**Art. 8. Aktienrechte.** Die Rechte aus den Aktien sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

**Art. 9. Vorstand.** Der Vorstand der Gesellschaft besteht aus mindestens zwei Mitgliedern, die nicht Aktionäre zu sein brauchen. Sofern die Gesellschaft mehr als einen Aktionär haben sollte, besteht der Vorstand aus mindestens drei Mitgliedern.

Die Vorstandsmitglieder werden vom Aufsichtsrat ernannt, der ihre Zahl, die Dauer ihres Mandats, welches 6 Jahre nicht überschreiten darf, sowie ihre Bezüge bestimmt.

Die Vorstandsmitglieder können wiedergewählt und durch Beschluss des Aufsichtsrats jederzeit ohne Angabe von Gründen abberufen werden.

Der Aufsichtsrat kann dem Vorstand eine Geschäftsordnung geben.

Im Falle des Freiwerdens der Stelle eines Vorstandsmitglieds während dessen Mandatsdauer darf der Vorstand diese Stelle bis zur nächsten Aufsichtsratssitzung vorläufig besetzen. Die nächste Aufsichtsratssitzung bestätigt die Ernennung dieses oder eines anderen Mitglieds endgültig.

**Art. 10. Sitzungsleitung des Vorstandes.** Zum Zwecke der Leitung der Sitzungen des Vorstandes bestimmt der Vorstand aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden, sofern der Aufsichtsrat hierüber keine Bestimmung getroffen hat.

Bei Abwesenheit des Vorsitzenden vertritt ihn auf diesen Sitzungen der stellvertretende Vorsitzende, oder im Falle der Abwesenheit des stellvertretenden Vorsitzenden, ein anderes vom Vorstand zu bestimmendes Mitglied.

**Art. 11. Vorstandssitzungen.** Der Vorstand hat, sooft es die Belange der Gesellschaft erfordern, zusammenzutreten.

Die Einberufung erfolgt durch den Vorsitzenden oder durch zwei Vorstandsmitglieder unter Bekanntgabe einer Tagesordnung. Eine Sitzung ist auch dann einzuberufen, wenn es ein Vorstandsmitglied beantragt. Die Sitzungen des Vorstandes finden an dem Ort und zu der Zeit statt, die in der Einberufung genannt werden. Sie sollten regelmäßig in Luxemburg abgehalten und im Falle des Einsatzes von Telekommunikationsmitteln von Luxemburg aus initiiert werden.

Mit Ausnahme von Dringlichkeitsfällen sollen die Sitzungen des Vorstandes mindestens fünf Tage vorher schriftlich angekündigt werden. Eine Ankündigung kann unterbleiben, wenn alle Vorstandsmitglieder zustimmen.

**Art. 12. Beschlussfassung des Vorstandes.** In Dringlichkeitsfällen oder wenn außergewöhnliche Umstände vorliegen, können die Vorstandsmitglieder Beschlüsse auch schriftlich fassen. Schriftliche Beschlüsse müssen dabei von allen Vorstandsmitgliedern persönlich unterzeichnet werden, um wirksam zu werden. Die Unterschriften der Mitglieder in einem schriftlichen Beschluss können auf einem Dokument oder auf mehreren Kopien eines gleich lautenden Beschlusses erscheinen und können per Brief, Fax oder ähnlichen Kommunikationsmitteln erbracht werden. Umlaufbeschlüsse sollen an den Sitz der Gesellschaft übersendet und dort aufbewahrt werden.

In einem solchen dringlichen oder außergewöhnlichen Fall können Mitglieder des Vorstandes Sitzungen durch Verwendung von Fernkommunikationsmitteln (einschließlich eines Telefons) abhalten. Es muss dabei sichergestellt sein, dass alle anderen an der Sitzung teilnehmenden Mitglieder (die entweder anwesend sind oder sich ebenfalls eines Fernkommunikationsmittels bedienen) dieses Mitglied hören und selbst von diesem Mitglied gehört werden können. Mitglieder, die sich eines Fernkommunikationsmittels bedienen, gelten als an dieser Sitzung teilnehmende Mitglieder, die für die Zählung der Mehrheit maßgeblich sind und wirksam über alle, auf einer solchen Sitzung besprochenen Angelegenheiten abstimmen können. Eine Vorstandssitzung, die mit Hilfe derartiger Kommunikationsmittel von Luxemburg aus initiiert und abgehalten wird, gilt als in Luxemburg durchgeführt.

Jedes Vorstandsmitglied, das an der Teilnahme an einer Sitzung verhindert ist, kann ein anderes Mitglied schriftlich mit seiner Vertretung beauftragen. Dieser Vertretungsauftrag kann auch telegraphisch oder fernmündlich erfolgen, mit schriftlicher Bestätigung. Ein Vorstandsmitglied kann ein Mitglied oder mehrere Mitglieder vertreten, vorausgesetzt, dass mindestens zwei Vorstandsmitglieder an der Sitzung teilnehmen.

Zur Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Vorstandes ist es, sofern das Gesetz nichts Anderweitiges vorsieht, erforderlich, dass die Mehrheit der amtierenden Vorstandsmitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Beschlüsse des Vorstandes werden, sofern das Gesetz nichts Anderweitiges vorsieht, mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

**Art. 13. Protokoll der Sitzungen des Vorstandes.** Die vom Vorstand gefassten Beschlüsse sind in Sitzungsprotokollen niederzulegen, die von mindestens zwei der bei der jeweiligen Sitzung anwesenden Mitgliedern zu unterschreiben sind.

Abschriften oder Auszüge dieser Protokolle, welche vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, unterschreiben der Vorsitzende des Vorstandes oder zwei seiner Mitglieder.

**Art. 14. Befugnisse und Pflichten des Vorstandes.** Dem Vorstand obliegt die Verwaltung und die Geschäftsführung der Gesellschaft; hierzu hat er die ausgedehntesten Vollmachten einschließlich des Rechts, über Vermögen der Gesellschaft zu verfügen. Seine Zuständigkeit erstreckt sich auf alle Rechtshandlungen zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks,

die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder durch die Satzung der Generalversammlung oder dem Aufsichtsrat vorbehalten sind.

Er kann für die Gesellschaft insbesondere Schuldverschreibungen und sonstige Schuldscheine ausgeben, in diesem Zusammenhang Verträge abschließen über die Vertretung der Obligatäre, gemäß dem großherzoglichen Beschluß vom 22. Dezember 1972 über die représentation fiduciaire, hypothekarische und anderweitige Sicherheiten gewähren und annehmen.

Der Vorstand berichtet dem Aufsichtsrat schriftlich alle drei Monate über die Tätigkeit der Gesellschaft und ihre vorhersehbare Entwicklung.

Der Vorstand informiert den Aufsichtsrat rechtzeitig über Ereignisse, die möglicherweise einen bedeutenden Einfluss auf die Gesellschaft haben könnten.

Der Vorstand legt dem Aufsichtsrat jährlich alle in Artikel 72 des Gesetzes aufgeführten Dokumente vor.

Der Vorstand kann Ausschüsse bilden. Der Vorstand legt mit vorheriger Zustimmung des Aufsichtsrats die Zusammensetzung, Aufgaben und Befugnisse der Ausschüsse in einer Geschäftsordnung fest. Die Artikel 10 bis 13 dieser Satzung gelten entsprechend.

**Art. 15. Tägliche Geschäftsführung.** Die tägliche Geschäftsführung und die damit einhergehende Vertretung der Gesellschaft obliegt dem Vorstand.

Der Vorstand kann nur für punktuelle Einzelgeschäfte Vollmachten an seine Mitglieder oder auch an Dritte erteilen. In diesem Fall bleibt eine Haftung der Vorstandsmitglieder unberührt.

Erfordert eine Geschäftstätigkeit die Zustimmung des Aufsichtsrats und verweigert der Aufsichtsrat diese Zustimmung, so kann der Vorstand die Angelegenheit der Generalversammlung vorlegen.

**Art. 16. Vertretung der Gesellschaft durch den Vorstand.** Der Vorstand vertritt die Gesellschaft nach außen. Im Rechtsverkehr wird die Gesellschaft grundsätzlich durch die gemeinsamen Unterschriften zweier Vorstandsmitglieder oder eines Vorstandsmitglieds und eines Prokuristen vertreten. Für punktuelle Einzelgeschäfte gemäß Artikel 15 können auch zwei Bevollmächtigte der Gesellschaft oder ein Bevollmächtigter und ein Mitglied des Vorstandes oder ein Prokurist gemeinsam nach Maßgabe des jeweils gültigen Unterschriftenverzeichnisses die Gesellschaft durch ihre Unterschriften vertreten.

Der Vorstand legt den Umfang und die Art der Ausübung der Prokura und der Vollmachten fest.

Etwaige für Sonderfälle oder Sondergeschäfte geltende Spezialvollmachten sind durch die vorstehenden Bestimmungen nicht betroffen. Diese werden vom Vorstand nach Bedarf geregelt.

**Art. 17. Aufsichtsrat.** Der Aufsichtsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens 3 Mitgliedern, die nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Mitglieder des Aufsichtsrats werden von der Generalversammlung ernannt, die ihre Zahl, die Dauer ihres Mandats, welches 6 Jahre nicht überschreiten darf, sowie ihre Bezüge bestimmt.

Die Aufsichtsratsmitglieder können wiedergewählt und jederzeit ohne Angabe von Gründen durch Beschluss der Generalversammlung abberufen werden.

Der Aufsichtsrat kann sich eine Geschäftsordnung geben.

Im Falle des Freiwerdens der Stelle eines Aufsichtsratsmitglieds während dessen Mandatsdauer darf der Aufsichtsrat diese Stelle bis zur nächsten Generalversammlung vorläufig besetzen. Die nächste Generalversammlung bestätigt dieses oder ein anderes Mitglied endgültig.

**Art. 18. Sitzungsleitung des Aufsichtsrats.** Zum Zwecke der Leitung der Sitzungen des Aufsichtsrats bestimmt der Aufsichtsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden, sofern die Generalversammlung hierüber keine Bestimmung getroffen hat.

Bei Abwesenheit des Vorsitzenden vertritt ihn auf diesen Sitzungen der stellvertretende Vorsitzende, oder im Falle der Abwesenheit des stellvertretenden Vorsitzenden, ein anderes vom Aufsichtsrat zu bestimmendes Mitglied.

**Art. 19. Aufsichtsratssitzungen.** Der Aufsichtsrat hat, sooft es die Belange der Gesellschaft erfordern, zusammenzutreten, mindestens jedoch zweimal pro Jahr.

Die Einberufung erfolgt durch den Vorsitzenden oder durch mindestens zwei Aufsichtsratsmitglieder unter Bekanntgabe einer Tagesordnung. Eine Sitzung des Aufsichtsrats ist auch auf Anfrage des Vorstandes einzuberufen. Die Sitzungen des Aufsichtsrats finden an dem Ort und zu der Zeit statt, die in der Einberufung genannt werden. Sie sollten regelmäßig in Luxemburg abgehalten und im Falle des Einsatzes von Telekommunikationsmitteln von Luxemburg aus initiiert werden. Mit Ausnahme von Dringlichkeitsfällen sollen die Sitzungen des Aufsichtsrats mindestens fünf Tage vorher schriftlich angekündigt werden. Eine Ankündigung kann unterbleiben, wenn alle Aufsichtsratsmitglieder zustimmen.

Der Aufsichtsrat kann die Vorstandsmitglieder zu seinen Sitzungen einladen.

**Art. 20. Beschlussfassung des Aufsichtsrats.** In Dringlichkeitsfällen oder wenn außergewöhnliche Umstände vorliegen können die Aufsichtsratsmitglieder Beschlüsse auch schriftlich fassen. Schriftliche Beschlüsse müssen dabei von allen Aufsichtsratsmitgliedern persönlich unterzeichnet werden, um wirksam zu werden. Die Unterschriften der Mitglieder in

einem schriftlichen Beschluss können auf einem Dokument oder auf mehreren Kopien eines gleich lautenden Beschlusses erscheinen und können per Brief, Fax oder ähnlichen Kommunikationsmitteln erbracht werden. Umlaufbeschlüsse sollen an den Sitz der Gesellschaft übersendet und dort aufbewahrt werden.

In einem solchen dringlichen oder außergewöhnlichen Fall können Mitglieder des Aufsichtsrats Sitzungen durch Verwendung von Fernkommunikationsmitteln (einschließlich eines Telefons) abhalten. Es muss dabei sichergestellt sein, dass alle anderen an der Sitzung teilnehmenden Mitglieder (die entweder anwesend sind oder sich ebenfalls eines Fernkommunikationsmittels bedienen) dieses Mitglied hören und selbst von diesem Mitglied gehört werden können. Mitglieder, die sich eines Fernkommunikationsmittels bedienen, gelten als an dieser Sitzung teilnehmende Mitglieder, die für die Zählung der Mehrheit maßgeblich sind und wirksam über alle, auf einer solchen Sitzung besprochenen Angelegenheiten abstimmen können. Eine Aufsichtsratssitzung, die mit Hilfe derartiger Kommunikationsmittel von Luxemburg aus initiiert und abgehalten wird, gilt als in Luxemburg durchgeführt.

Jedes Aufsichtsratsmitglied, das an der Teilnahme an einer Sitzung verhindert ist, kann ein anderes Mitglied schriftlich mit seiner Vertretung beauftragen. Dieser Vertretungsauftrag kann auch telegraphisch oder fernmündlich erfolgen, mit schriftlicher Bestätigung. Ein Aufsichtsratsmitglied kann ein Mitglied oder mehrere Mitglieder vertreten, vorausgesetzt, dass mindestens zwei Aufsichtsratsmitglieder an der Sitzung teilnehmen.

Zur Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Aufsichtsrats ist es, sofern das Gesetz nichts Anderweitiges vorsieht, erforderlich, dass die Mehrheit der amtierenden Aufsichtsratsmitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Aufsichtsrats werden, sofern das Gesetz nichts Anderweitiges vorsieht, mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

**Art. 21. Protokoll der Sitzungen des Aufsichtsrats.** Die vom Aufsichtsrat gefassten Beschlüsse sind in Sitzungsprotokollen niederzulegen, die von mindestens zwei der bei der jeweiligen Sitzung anwesenden Mitgliedern zu unterschreiben sind.

Abschriften oder Auszüge dieser Protokolle, welche vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, unterschreiben der Vorsitzende des Aufsichtsrats oder zwei seiner Mitglieder.

**Art. 22. Befugnisse des Aufsichtsrats.** Dem Aufsichtsrat obliegt die Überwachung und Beaufsichtigung des Vorstandes im Einklang mit den Vorschriften des Gesetzes.

Der Aufsichtsrat kann Ausschüsse bilden. Der Aufsichtsrat legt die Zusammensetzung, Aufgaben und Befugnisse der Ausschüsse in einer Geschäftsordnung fest. Die Artikel 19 bis 21 dieser Satzung gelten entsprechend. Ferner kann der Aufsichtsrat Vollmachten für Einzelgeschäfte an seine Mitglieder erteilen.

**Art. 23. Generalversammlungen.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Freitag im März um elf Uhr (mitteleuropäische Sommerzeit) statt.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Generalversammlung am nächstfolgenden Bankarbeitstag statt.

Ordentliche Generalversammlungen finden in Luxemburg, und zwar am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in den Einberufungsschreiben angegebenen Ort in Luxemburg statt. Außerordentliche Generalversammlungen finden am Sitz der Gesellschaft statt, sofern in der Ankündigung nichts anderes festgelegt ist.

Die jährliche Generalversammlung kann auch im Ausland stattfinden, wenn einer der in Artikel 2 der Satzung genannten Fälle höherer Gewalt gegeben ist.

Die ordentliche Generalversammlung stellt den Jahresabschluss der Gesellschaft fest.

**Art. 24. Einberufung der Generalversammlung.** Die Einberufungen zu Generalversammlungen erfolgen gemäß den Vorschriften des luxemburgischen Rechts.

Sind alle Aktionäre in der Generalversammlung anwesend oder vertreten, so kann auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden.

**Art. 25. Präsidium der Generalversammlung.** Die Generalversammlung wird vom Vorsitzenden des Vorstandes geleitet oder von einem seiner Mitglieder, das hierzu vom Vorstand bestimmt worden ist.

Der Vorsitzende soll einen Schriftführer und die Versammlung zwei Stimmzähler wählen.

**Art. 26. Mehrheit und Beschlussfassung.** Für die Beschlüsse der Generalversammlung gelten die Bestimmungen des Gesetzes.

**Art. 27. Hinterlegung der Aktien.** Sofern der Vorstand in der Einberufung der Generalversammlung es fordert, muss jeder Aktionär, um hieran teilnehmen zu können, seine Aktienurkunden am Sitz der Gesellschaft oder einem anderen hierfür in der Ankündigung bestimmten Ort fünf Bankarbeitstage vor der Generalversammlung hinterlegen.

Ein Aktionär kann sich durch einen anderen Aktionär oder einen Nicht-Aktionär in der Generalversammlung vertreten lassen.

**Art. 28. Befugnisse der Generalversammlung.** Jede Generalversammlung, die ordnungsgemäß zusammentritt, vertritt die Gesamtheit der Aktionäre. Ihre Befugnisse sind gesetzlich und durch diese Satzung festgelegt.

Folgende Beschlüsse bedürfen der Zustimmung von 75% der Stimmen der Aktionäre:

- Satzungsänderungen
- Auflösung der Gesellschaft
- Kapitalerhöhung und Aufnahme weiterer Aktionäre
- Maßnahmen der Kapitalherabsetzung
- Verwendung des Jahresergebnisses

Bei allen anderen Beschlüssen gelten die Mehrheiten wie sie vom Gesetz festgelegt sind.

**Art. 29. Protokoll der Sitzungen der Generalversammlung.** Das Protokoll über die Generalversammlung wird vom Versammlungsleiter, dem Schriftführer und den Stimmzählern sowie denjenigen Aktionären unterzeichnet, die es verlangen. Mit Ausnahme der Beschlüsse der Generalversammlung, die notariell beurkundet werden müssen, können Abschriften und Auszüge des Protokolls, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, von zwei Vorstandsmitgliedern unterschrieben werden.

**Art. 30. Unabhängiger Wirtschaftsprüfer.** Die Prüfung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer, die vom Vorstand nach vorheriger Genehmigung durch den Aufsichtsrat bestellt werden.

**Art. 31. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Zum Ende des Geschäftsjahres stellt der Vorstand entsprechend den gesetzlichen Regelungen den Jahresabschluss der Gesellschaft auf. Dieser besteht aus der Bilanz per 31. Dezember, der Gewinn- und Verlustrechnung für das abgelaufene Geschäftsjahr sowie dem Anhang, dem Lagebericht und allen gegenüber der Gesellschaft geschuldeten Verbindlichkeiten der Mitglieder des Vorstandes und des Aufsichtsrats.

**Art. 32. Gewinnverwendung.** Gemäß dem Gesetz ist der gesetzlichen Rücklage vorab 5% des Gewinns zuzuweisen, bis diese 10% des gezeichneten Kapitals erreicht hat.

Über den Saldo verfügt die Generalversammlung auf Vorschlag des Vorstandes.

Der Saldo kann als Dividende oder zur Bildung oder Stärkung von Rücklagen verwendet oder vorgetragen werden.

**Art. 33. Dividendenzahlung und Zwischendividenden.** Die Modalitäten der Auszahlung einer von der Generalversammlung beschlossenen Dividendenzahlung werden vom Vorstand festgelegt.

Die Ausschüttung von Zwischendividenden kann vom Vorstand jederzeit im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes beschlossen werden.

**Art. 34. Auflösung.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses wird die Liquidation von den amtierenden Vorstandsmitgliedern durchgeführt, es sei denn, dass die Generalversammlung einen oder mehrere Liquidatoren zu diesem Zwecke ernannt. In diesem Falle bestimmt sie deren Befugnisse und Bezüge. Sollte die Auflösung in Anwendung des Gesetzes vom 05. April 1993 betreffend den Finanzsektor erfolgen, so finden die diesbezüglichen einschlägigen Bestimmungen dieses Gesetzes Anwendung.

Die Generalversammlung entscheidet über die Art der Liquidation durch einfache Stimmenmehrheit.

**Art. 35. Liquidationserlös.** Das nach der Berichtigung der Verbindlichkeiten verbleibende Vermögen der Gesellschaft wird unter den Aktionären verteilt.

**Art. 36. Ergänzende Bestimmungen.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes und des Gesetzes vom 05. April 1993 betreffend den Finanzsektor einschliesslich der Änderungsgesetze verwiesen."

#### *Dritter Beschluss*

Die Mitglieder des bisherigen Verwaltungsrats der Gesellschaft, nämlich die Herren Nils Niermann, Jan-Christian Dreesen, Marcus Kramer, Dr. Detlev Grone, Dr. Michael Braun, Norbert Palsa und Alain Weber) werden mit Wirkung zum 14. Dezember 2012 abberufen und ihnen wird für die Amtszeit vom 1. Januar 2012 bis einschließlich zum heutigen Tage Entlastung erteilt.

#### *Vierter Beschluss*

Die Herren Nils Niermann, Jan-Christian Dreesen, Marcus Kramer, Dr. Detlev Grone und Dr. Michael Braun werden mit Wirkung zum 14. Dezember 2012 zu Mitgliedern des neu gebildeten Aufsichtsrats der Gesellschaft ernannt mit der Maßgabe, dass ihre reguläre Amtszeit mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017 endet. Die Generalversammlung bestimmt Herrn Nils Niermann zum Vorsitzenden des Aufsichtsrats.

#### *Kosten*

Die Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Kosten in jedweder Form, die von der Gesellschaft zu tragen sind und die ihr aufgrund der vorliegenden Urkunde in Rechnung gestellt werden, werden auf den Betrag von ungefähr EUR 2.500.- angesetzt.

Nachdem keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, wurde die Versammlung geschlossen.

WODURCH diese notarielle Urkunde in Luxemburg aufgesetzt wurde, am Datum wie am Anfang dieses Dokuments niedergeschrieben.

Die vorliegende Urkunde wurde den erschienenen Personen vorgelesen, welche dem Notar mit Vornamen, Namen, Zivilstand und Wohnort bekannt sind, und sodann von den erschienenen Personen zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: A. WEBER, D. LEUK, M. PETER, N. PALSA, C. PFISTER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58611. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 18. Dezember 2012.

Référence de publication: 2013000083/398.

(120226584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

---

**Newportland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.088.

Je, soussigné,

Hendrik H.J. KEMMERLING

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg, Né le 22/03/1965 à Heerlen (PAYS-BAS),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

NEWPORTLAND S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 130.088

Date effective: le 27 février 2012

Fait à Luxembourg, le 27 février 2012.

Hendrik H.J. KEMMERLING.

Référence de publication: 2013001938/17.

(130001298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Creative & Logic Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 97.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001620/10.

(130001139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**CTP Group Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 101.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2013001625/10.

(130000822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Da Cruz Pastificio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 6, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.187.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001637/10.

(130000575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Corporate Counselling Services, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8435 Steinfort, 2, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 85.750.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001619/10.

(130000659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Pan European Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 105.195.

Il résulte d'un courrier adressé aux associés de la Société en date du 21 décembre 2012 que M. Oliver May a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 21 décembre 2012 à 18h00.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 21 décembre 2012 du gérant suivant: M. Ruediger SCHWARZ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001964/14.

(130001491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Panker Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 121.999.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013001966/11.

(130001170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Pappel Investment Fund - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 156.041.

Die Bilanz zum 30. September 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2011 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 02.01.2013.

*Für Pappel Investment Fund – FIS*

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2013001967/15.

(130000705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Perspectiva Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 7.193.000,00.**

Siège social: L-5716 Aspelt, 7, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 144.227.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Perspectiva Lux S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013001972/11.

(130000660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**New Ice S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 39.607.

---

Je, soussigné,

Hendrik H.J. KEMMERLING

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 22/03/1965 à Heerlen (PAYS-BAS),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

NEW ICE S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 39.607

Date effective: le 28 décembre 2012

Hendrik H.J. KEMMERLING.

Référence de publication: 2013001933/17.

(130001305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Newportland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.088.

---

La, soussignée,

La société Luxglobal Management S.à r.l.

domiciliée professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

démissionne, par la présente, du mandai d'Administrateur de la société anonyme:

NEWPORTLAND S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 130.088

Date effective: le 28 décembre 2012

Hendrik H.J. KEMMERLING / Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2013001937/16.

(130001298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Newteam Ingénieurs-Conseils en Génie Civil Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 14, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 101.113.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013001941/10.

(130000600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Newportland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.088.

Je, soussigné,

Marc THEISEN

demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 05/11/1954 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

NEWPORTLAND S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 130.088

Date effective: le 28 décembre 2012

Marc THEISEN.

Référence de publication: 2013001940/17.

(130001298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Optimum Lux S. à .rl., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 110.712.

Je présente ma démission comme gérant de votre société.

Le 31 décembre 2012.

Ivo Hemelraad.

I hereby tender my resignation as a Manager of your company.

31<sup>st</sup> December 2012.

Ivo Hemelraad.

Référence de publication: 2013001950/11.

(130000777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Oxley Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001952/10.

(130000677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**ONEX Carestream Health Holdings II Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001953/10.

(130001220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Neo Galileo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 14, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 158.015.

---

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013001932/10.

(130000601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**NBIM Otto W3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.592.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65599 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013001931/10.

(130000654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**PEF CEI Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.947.

---

Il résulte d'un courrier adressé aux associés de la Société en date du 21 décembre 2012 que M. Oliver May a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 21 décembre 2012 à 18h00.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 21 décembre 2012 du gérant suivant: M. Ruediger SCHWARZ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001985/14.

(130001489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**PEF Eta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.649.

---

Il résulte d'un courrier adressé aux associés de la Société en date du 21 décembre 2012 que M. Oliver May a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 21 décembre 2012 à 18h00.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 21 décembre 2012 du gérant suivant: M. Ruediger SCHWARZ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001989/14.

(130001485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Pirelli Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 58.422.

Les statuts coordonnés au 27/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 02/01/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013002002/12.

(130000791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Real Estate Madeleine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.357.

EXTRAIT

- Il résulte d'une décision de la Société que le siège social est transféré au 8a, Boulevard Royal, L- 1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Il résulte d'une décision de la Société en date du 07 décembre 2012;

D'accepter la démission de Monsieur Jean-Bastien Pasquini en tant qu'administrateur et Président de la Société;

Et

De nommer Monsieur Yannick Kantor, né le 25 octobre 1975 à Verviers, Belgique, résidant professionnellement au 8a, Boulevard Royal, L- 1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant qu'Administrateur et Président de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002023/18.

(130001288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Reinert Johny S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Garage Reinert S.à r.l.).**

Siège social: L-4702 Pétange, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 27.724.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002025/10.

(130000816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**ROLLINGER Toiture, Société Anonyme.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 117.653.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2012, les résolutions suivantes ont été prises:

Le mandat de l'administrateur-délégué est prolongé et se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

GT Fiduciaires S.A. est révoqué de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Statera Audit S.à r.l., ayant son siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri, inscrit au registre de commerce sous le numéro B 156.148, a été nommé réviseur d'entreprises, pour une période d'une année expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.  
G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2013002029/18.

(130000852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Rech International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 77.992.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2012*

L'assemblée a prononcé la clôture de liquidation de la société.

L'assemblée a en outre décidé que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002024/16.

(130001107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**QP ES Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.236.

—  
Je suis au regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant que commissaire de votre société, avec effet au 27 décembre 2012.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Réviconsult S.à r.l.

Référence de publication: 2013002009/11.

(130001008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Conférence S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 173.805.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem.

Ont comparu:

- «Capinvest Ltd», ayant son siège social à Watergarden 6, Suite 24, Gibraltar,  
ici représentée par Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 14 décembre 2012;

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

ici représentée par Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 14 décembre 2012;

- Madame Nathalie GAUTIER, prénommée, agissant en son nom personnel.

Les procurations signées "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

## I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme de gestion de patrimoine familial, sous la dénomination de «CONFERENCE S.A.-SPF» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt mille euros (EUR 380.000,-) représenté par trois mille huit cents (3.800) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois millions huit cent mille euros (EUR 3.800.000,-) qui sera représenté par trente-huit mille (38.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 décembre 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **III. Assemblées générales des Actionnaires** **Décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de mars à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### **IV. Conseil d'Administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur ne peut présenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

La Loi et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

### *Souscription et élibération*

Toutes les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Libération EUR
1) «Capinvest Ltd», prénommée . . . . .	3.798	379.800.-
2) Madame Stéphanie GRISIUS, prénommée . . . . .	1	100.-
3) Madame Nathalie GAUTIER, prénommée . . . . .	1	100.-
Total: . . . . .	3.800	380.000.-

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par l'apport à la société de trois cent quarante-cinq (345) actions de la sicav ZKB GOLD ETF H EUR PART, ISIN CH0103326762, ayant son siège social au Zurcher Kantonalbank, Bahnhofstrasse, 9, CH-8001 Zurich.

Ces actions ainsi apportées à la Société sont évaluées à la somme de trois cent quatre-vingt mille euros (EUR 380.000.-) se trouvent dès à présent à la libre disposition de la société.

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 17 décembre 2012 par le cabinet «RSM Audit Luxembourg», réviseur d'entreprises, Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

### *Conclusion:*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser qu'au moment de la constitution de CONFERENCE S.A.-SPF, la valeur de l'apport des 345 actions de la sicav ZKB GOLD ETF H EUR PART, ISIN CH0103326762 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de la société CONFERENCE S.A.-SPF émises en contrepartie, soit 3.800 actions avec une valeur nominale de EUR 100 par action.»

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille cinq cents euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

1) Monsieur Laurent HEILIGER, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

2) Madame Nathalie GAUTIER, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

3) Madame Stéphanie GRISIUS, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Madame Nathalie GAUTIER, prénommée, aux fonctions de président du conseil d'administration.

3. A été nommée commissaire:

«audit.lu», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2012.

5. L'adresse de la Société est établie au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, S. HACKEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17067. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013000754/268.

(120226692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Verimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 50.623.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013001388/11.

(120226737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**WH Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.007.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001403/10.

(120226731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---